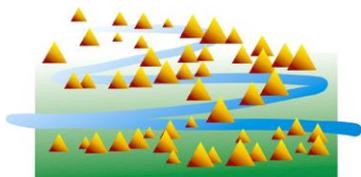


2019



SYNDICAT MIXTE
pour l'entretien des cours d'eau
BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER



RAPPORT D'ACTIVITE

✉ 38, rue du Maréchal Koenig – CS 80 - 67212 OBERNAI Cedex
☎ 03 88 95 16 00 - 📠 03 88 95 50 16 - ✉ contact@smeas.fr

Accusé de réception en préfecture
067-256702812-20201021-2020CS0211-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

PRÉAMBULE

Le présent rapport rappelle le mode de fonctionnement du Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, retrace les principaux faits marquants et souligne les projets mis en œuvre en 2019.

« Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

(Extrait de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale).

SOMMAIRE

BILAN INSTITUTIONNEL ET FONCTIONNEL	3
LE TERRITOIRE DE COMPETENCE ET LES MEMBRES DU SYNDICAT	3
LES COMPETENCES DU SYNDICAT	4
REORGANISATION DES COMPETENCES AVEC LA PRISE D'EFFET DE LA COMPETENCE GEMAPI	4
LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'ÉHN-ANDLAU	4
LA GOUVERNANCE	5
L'ACTIVITE DU COMITE SYNDICAL	5
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SYNDICAT	6
LA GESTION ADMINISTRATIVE	6
LA REGIE TECHNIQUE	6
LES INFORMATIONS FINANCIÈRES	6
LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT EN 2019	7
L'ANIMATION DE RIVIERE	7
LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU	8
PRESENTATION DES CHANTIERS	9
L'ANNÉE 2019 EN PHOTOS	14
REVUE DE PRESSE	16

Photo en couverture

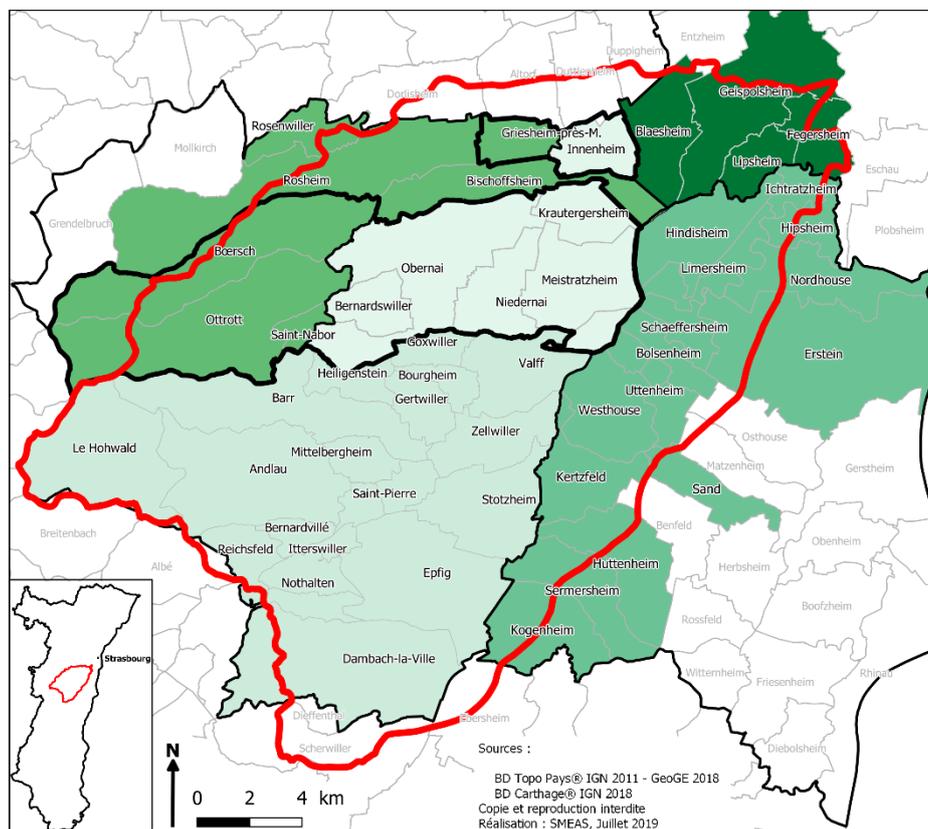
L'Andlau à Bolsenheim – Niedernai, retrouve une continuité latérale entre lit mineur et lit majeur

BILAN INSTITUTIONNEL ET FONCTIONNEL

Le territoire de compétence et les membres du Syndicat

Le territoire du Syndicat épouse le périmètre d'un bassin hydrographique cohérent et s'étend sur cinq EPCI à fiscalité propre.

En 2019, ses membres sont trois communautés de communes, l'Eurométropole de Strasbourg et le Syndicat mixte du bassin de l'Ehn. Au total, 52 Communes sont identifiées dans le périmètre du Syndicat, pour une population de 103 623 habitants.



La Communauté de Communes du Pays de Barr

20 Communes : Andlau, Barr, Bernardvillé, Blienschwiller, Bourgheim, Dambach-la-ville, Eichhoffen, Epfig, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein, Le Hohwald, Itterswiller, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim, Valff, Zellwiller.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein

16 Communes : Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Sand, Sermersheim, Schaeffersheim, Uttenheim, Westhouse.

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim

Directement membre pour 3 Communes : Bischoffsheim, Rosheim, Rosenwiller.

Le Syndicat mixte du bassin de l'Ehn

4 Communes de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim : Boersch, Griesheim-près-Molsheim, Ottrott, Saint-Nabor.

6 Communes de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile : Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai.

Eurométropole de Strasbourg

4 Communes : Blaesheim, Fegersheim, Geispolsheim, Lipsheim.

Les compétences du Syndicat

Le Syndicat mixte assure l'entretien régulier des cours d'eau d'un bassin situé pour partie sur le massif vosgien et son piémont et, pour plus de la moitié de sa superficie, en plaine d'Alsace. Le bassin versant est drainé par le réseau hydrographique des cours d'eau de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

Créé par arrêté préfectoral du 26 mars 2001, le Syndicat est un établissement public avec pour compétence actuelle l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de ses missions. Son fondement s'est appuyé sur l'existence antérieure d'un syndicat fluvial qui avait en charge les travaux hydrauliques depuis 1891.

Gestionnaire de l'entretien régulier des cours d'eau, le Syndicat mixte est l'interlocuteur privilégié des élus, propriétaires riverains et agents communaux pour les questions relatives à la gestion de la végétation de rive et à l'évolution de l'état des cours d'eau.

Réorganisation des compétences avec la prise d'effet de la compétence GEMAPI

L'entrée en vigueur de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dévolue aux EPCI à fiscalité propre a été effective au 1^{er} janvier 2018. Elle est définie par les quatre alinéas de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

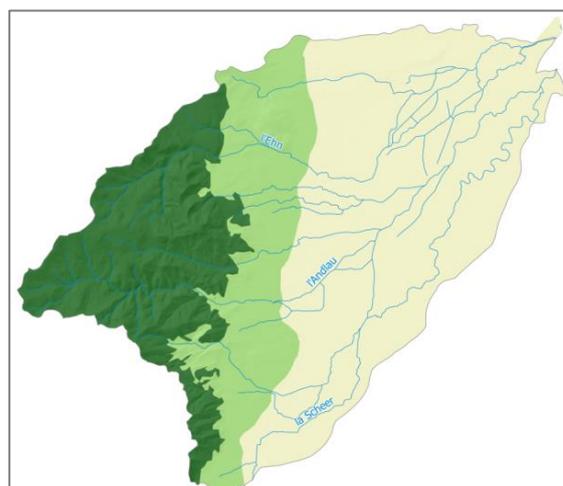
Dès 2014, le Syndicat a engagé la réflexion avec ses membres pour se transformer en EPAGE (établissement public d'aménagement et gestion d'eau) en vue d'exercer, sur son périmètre, l'ensemble des alinéas définissant la compétence GEMAPI. Néanmoins, cette démarche n'a pas abouti.

Pour le moment, le SMEAS demeure compétent pour assurer l'entretien des cours d'eau, sous couvert d'une déclaration d'intérêt général valable pour la période 2016-2020.

Le bassin hydrographique de l'Ehn-Andlau

Le bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer forme une unité hydrographique drainant près de 440 km², partagée entre un secteur vosgien, une zone de collines sous-vosgiennes et un secteur de plaine

-  Le secteur vosgien représente 20 % de la surface du bassin. Les parties amont de l'Andlau, de l'Ehn et de la Kirneck sont en bon état écologique.
-  La zone de collines sous-vosgiennes est le domaine de prédilection du vignoble. Elle représente 15 % de la surface du bassin.
-  Le secteur de plaine représente 65 % de la surface du bassin. Dans ce secteur, les cours de l'Ehn, de l'Andlau mais aussi de la Kirneck et du Rosenmeer, sont partiellement rectifiés. Seules l'Ergelsenbach et la Scheer conservent un tracé avec des méandres, bien que plusieurs d'entre eux ont disparu lors des remembrements des terres agricoles.



La gouvernance

Le Syndicat mixte est présidé par Fabien BONNET, Maire de la Ville d'ANDLAU. Le Président se fait assister par quatre Vice-Présidents, constituant le Bureau du SMEAS.

- André WEBER, Maire de MEISTRATZHEIM et Vice-Président du SIVOM du Bassin de l'Ehn
- Vincent KOBLOTH, Maire de REICHSFELD et Délégué à la CC du Pays de Barr
- Antoine RUDLOFF, Maire de HIPSHEIM et Délégué à la CC du Canton d'Erstein
- Thierry SCHAAL, Maire de FEGERSHEIM et Délégué à l'Eurométropole de Strasbourg

L'activité du Comité Syndical

Le Comité Syndical est une assemblée de 20 délégués assurant la représentation des membres du syndicat. Il règle par ses délibérations les affaires du Syndicat mixte.

En 2019, il s'est réuni deux fois et a pris 20 délibérations, avec un taux de présence des élus de 65 %. Le tableau suivant récapitule les ordres du jour des séances du Comité Syndical en 2019.

DATES DE RÉUNION	DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES
25 mars 2019	<ul style="list-style-type: none">✓ Compte de gestion de l'exercice 2018✓ Compte administratif de l'exercice 2018✓ Affectation du résultat de l'exercice 2018✓ Actualisation du tableau des effectifs✓ Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence✓ Instauration des indemnités d'astreinte d'exploitation des agents de la collectivité✓ Convention de mutualisation des moyens d'astreinte à conclure entre le syndicat et les Communes intéressées✓ Contrat d'assurance des risques statutaires : revalorisation tarifaire✓ Assurance risque statutaire : Adhésion au nouveau contrat groupe négocié par le CDG67✓ Adhésion au contrat complémentaire prévoyance du CDG67✓ Programme de travaux d'entretien des cours d'eau – 2019✓ Programme d'animation rivières 2019✓ Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) – Exercice 2019✓ Budget primitif – Exercice 2019✓ Fixation d'un barème des prestations en matériel et personnel✓ Modalités financières et patrimoniales de la reprise de la compétence « entretien des cours d'eau – alinéa 2 de l'article L.211-7 du CE » relatives au retrait du Syndicat mixte du bassin de l'Ehn✓ Débat relatif à la modification de statuts du Syndicat✓ Signature de la charte d'engagement pour la lutte contre le changement climatique
18 sept. 2019	<ul style="list-style-type: none">✓ Protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance ». Adhésion à la convention de participation Prévoyance 2020-2025 du centre de gestion du Bas- Rhin (CDG67)✓ Approbation du rapport d'activité 2018

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SYNDICAT

La gestion administrative

Le service administratif est assuré par le personnel du Syndicat mixte du bassin de l'Ehn, mis à disposition dans le cadre d'une convention de mutualisation des moyens conclue entre les deux collectivités.

Fonction	Catégorie / grade	Équivalent de temps plein
Directrice	Catégorie A / Ingénieur	0,40 ETP
Assistante de direction	Catégorie C / Adj. Administratif	0,40 ETP

Ce mode de fonctionnement permet de mobiliser des ressources humaines compétentes et adaptées aux besoins du Syndicat.

La régie technique

L'équipe est actuellement composée de 2 agents à temps plein. Elle assure l'organisation, le suivi et la mise en œuvre du programme de travaux prévu annuellement. Le service dispose de moyens matériels propres :

- D'un atelier situé à Krautergersheim,
- D'un véhicule de service Ford Ranger 4 x 4 équipé d'un treuil,
- D'une remorque et d'un broyeur,
- D'un véhicule de service Kangoo,
- D'un poste informatique et d'un GPS de terrain,
- De matériels pour l'entretien des espaces naturels, tels que des tronçonneuses, des débroussailleuses et des outils divers.



LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget primitif pour l'exercice 2019 a été voté à hauteur de **855 738,79 euros**. Cependant, l'examen du compte administratif permet de mieux prendre la mesure de la gestion financière du Syndicat. L'exécution budgétaire a été arrêté à **352 439,67 €** en dépenses. L'ensemble des résultats comptables se présentent de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2018 (€)	DÉPENSES 2019 (€)	RECETTES 2019 (€)	Résultat de clôture 2019 (€)
En section de fonctionnement				
Opérations réelles		348 902,91	310 305,45	
Opérations d'ordre		3 141,88	0,00	
Report de l'exercice N-1			203 294,03	
	203 294,03	352 044,79	513 599,48	161 554,69
En section d'investissement				
Opérations réelles		394,88	0,00	
Opérations d'ordre		0,00	3 141,88	
Report de l'exercice N-1			52 124,76	
	52 124,76	394,88	55 266,64	54 871,76
TOTAL	255 418,79	352 439,67	568 866,12	216 426,45

Le résultat de l'exercice 2019, hors reports, est déficitaire. Une réévaluation des recettes sera à prévoir à moyen terme. Les ressources du Syndicat proviennent des contributions budgétaires de ses membres et de subventions versées par l'Agence de l'eau.

Depuis sa création en 2001, la contribution des membres au Syndicat est relativement stable. Rapporté au nombre d'habitants, **le montant moyen des contributions s'élève à 2,22 € / habitant.**

LES INTERVENTIONS DU SYNDICAT EN 2019

L'animation de rivière

L'animation de rivières assurée par le Syndicat s'adresse à plusieurs publics :

- *Interventions auprès des usagers, propriétaires riverains, agents communaux et élus municipaux*

L'objectif visé est d'accompagner les Collectivités membres et les Communes dans leurs actions qui concourent au retour du bon état des cours d'eau, comme :

- ♦ La plantation d'arbres et d'arbustes,
- ♦ La restauration de zones humides,
- ♦ La rénovation de murs de rive et ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Le Syndicat rédige notamment les dossiers de déclaration de travaux en rivières correspondants et contribue à la définition des travaux.

Ainsi, quatre sites sur l'Ehn ont fait l'objet de travaux de restauration physique en 2019 (installations d'épis, de lits de branches et retalutage) pour permettre de retrouver un bon état écologique et préserver les enjeux riverains (sentier piéton, piste cyclable et bâti).

Identifié comme ressource référente, l'avis du personnel du syndicat est régulièrement sollicité sur la qualité des cours d'eau et leur champ d'inondation ou pour accompagner les projets de restauration de cours d'eau.

- *Interventions auprès des jeunes et du grand public*

Un programme d'animation est conduit à l'attention des jeunes et du grand public : accueil des élèves, visites guidées, réunions de chantier de travaux de restauration.

Plusieurs sorties guidées sont organisées chaque année sur les rivières emblématiques du bassin.

L'animation de rivière en quelques chiffres :

- 500 élèves au bord des eaux, dans le cadre d'animations avec les établissements scolaires, périscolaires et les centres d'animation jeunesse.
- 10 réunions de chantiers pour la restauration de l'Ehn à Obernai, Niedernai et Meistratzheim (CC du Pays de Sainte Odile).
- 11 déclarations « Travaux en cours d'eau » élaborées pour le SMEAS et les collectivités membres.
- 10 encarts d'information dans les quotidiens locaux, bulletins communaux et actualités sur site web du syndicat (www.smeas.fr).
- Bilan financier de la mission animation de rivières : **81 239,77 €.**
- Aide de l'Agence de l'eau perçue en 2019 pour la mission d'animation : **57 170,07 €.**



Décapage de sédiments aux abords d'un pont dans le Ried de la Schernetz à Epfig : opération ayant fait l'objet de la déclaration à la Police de l'eau N°67-2019-00161



Visite des étudiants de l'ENGEES de Strasbourg sur la renaturation de l'Andlau à Hindisheim

La mise en œuvre de l'entretien régulier des cours d'eau

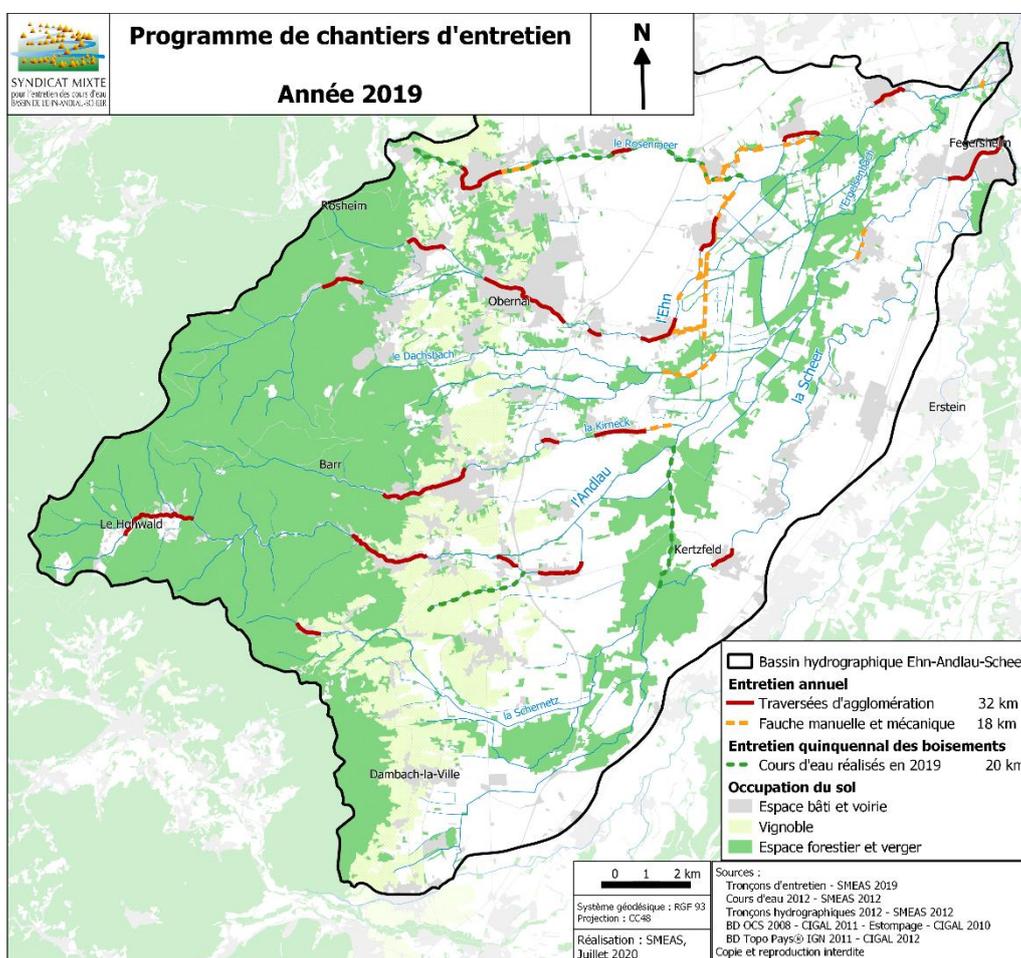
Le plan pluriannuel d'entretien est déclaré d'intérêt général, par l'arrêté préfectoral du 10 août 2016.

Le programme d'intervention 2019 prévoit des chantiers dits « annuels », en contexte urbain, et des chantiers d'entretien quinquennal pour la gestion raisonnée des boisements et du lit d'écoulement.

Des actions d'entretien et de surveillance sont conduites régulièrement au droit des ouvrages hydrauliques et dans les traversées d'agglomérations (enlèvement d'embâcles et de déchets, recépage des arbres et fauche ponctuelle).

Les berges fauchées mécaniquement représentent un linéaire de 18 km, se focalisant désormais sur les secteurs à enjeu hydraulique (fossés et canaux de délestage des crues, ...). Les chantiers d'entretien quinquennal ont été réalisés sur les cours de :

- L'Ehn à Geispolsheim et Obernai (suite et fin de travaux 2018) ;
- La Scheer Neuve entre la forêt de Kertzfeld et la confluence avec l'Andlau ;
- Le Rosenmeer de Rosenwiller à Innenheim ;
- Le Pflinzgraben à Eichhoffen, Epfig et Saint-Pierre.



Le plan pluriannuel d'entretien en quelques chiffres :

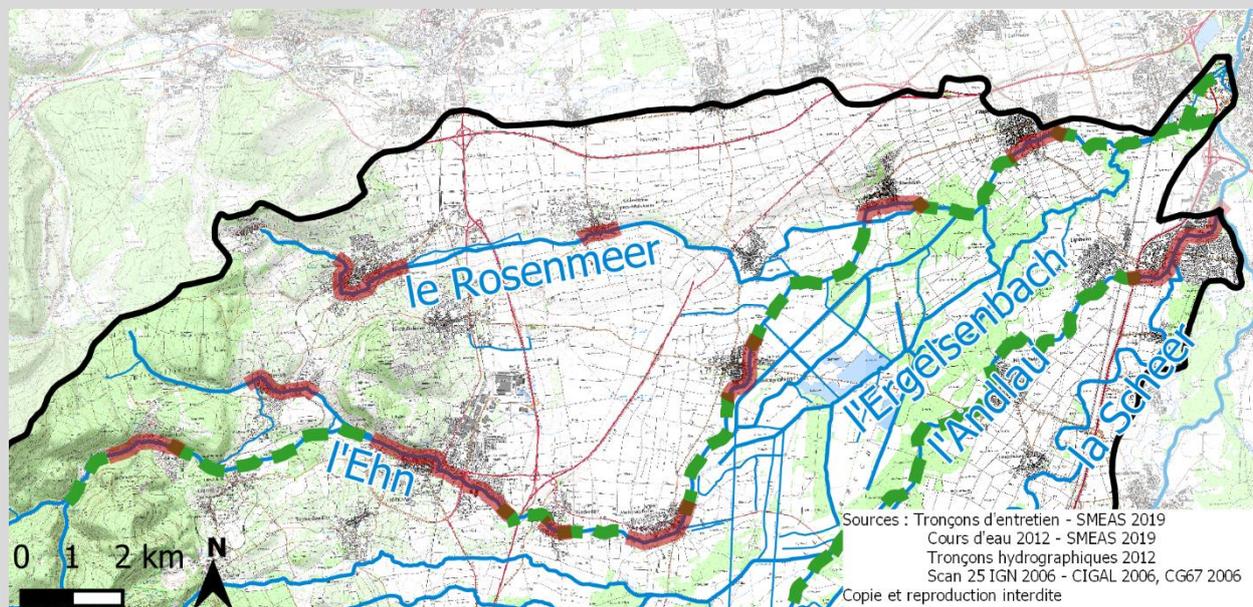
- Le bilan financier s'élève à **121 316,63 € TTC**, pour un linéaire total entretenu en 2019 de 95 km de cours d'eau et fossés,
- 78 % des dépenses correspondent à des travaux confiés à des prestataires extérieurs,
- 22 % des dépenses correspondent à des travaux mis en œuvre en régie,
- Solde de l'aide de l'Agence de l'eau perçue en 2019 pour la mise en œuvre du programme d'entretien régulier de 2018 : **22 545,00 €**.

Présentation des chantiers

Entretien de l'Ehn (fin de travaux 2018)

Linéaire : 5 500 m en 2019 / 20 992 m au total

Réalisation : janvier à mars,
juillet et octobre



Travaux principaux :

- Coupe sélective dans les boisements de berge : démontage d'arbres dangereux à Obernai, taille de saules à Meistratzheim et Geispolsheim
- Entretien des plantations d'arbres à Obernai, Meistratzheim, Krautergersheim, Blaesheim et Geispolsheim
- Valorisation des branchages sous forme de lits de branches à Obernai, Niedernai et Meistratzheim (Déclarations n° 67-2019-00137, n°67-2018-00136 et n°67-2019-00047)
- Broyage de branchages excédentaires pour paillage des plantations
- Gestion des embâcles au pare-embâcle d'Obernai (2 fois en 2019) et aux abords des ouvrages de franchissement
- Décapage des atterrissements de sédiments à Obernai aux abords du pont du boulevard de l'Europe



Coupe de peupliers vieillissants à Obernai

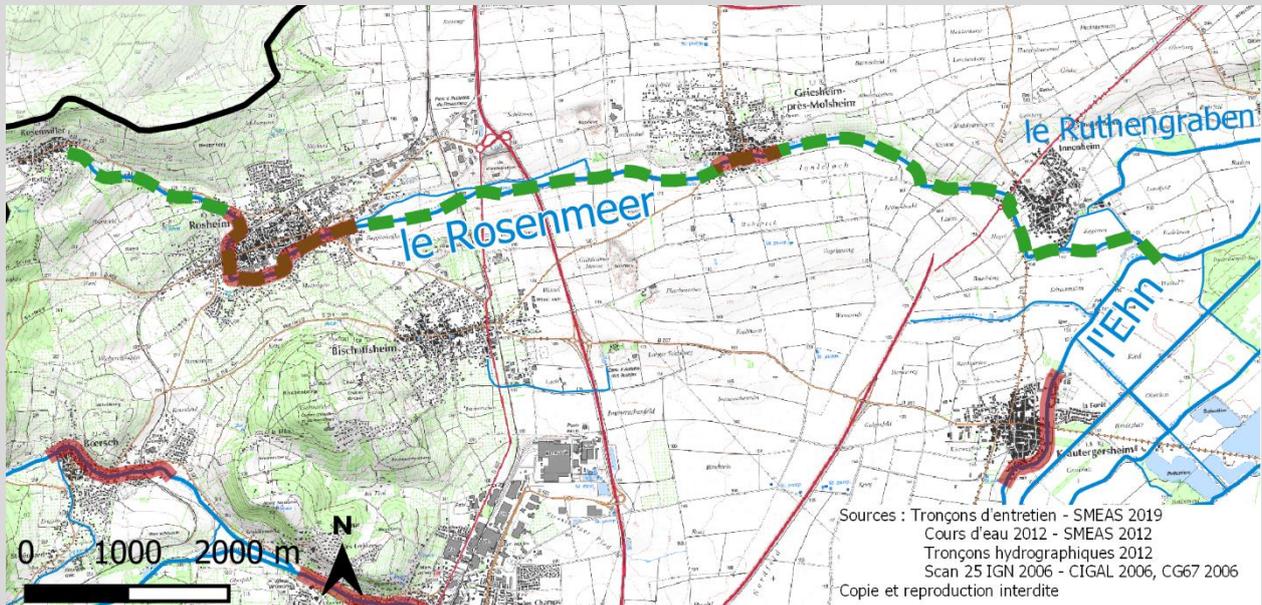


Taille de saules têtards au bord de l'Ehn à Geispolsheim, sur une propriété foncière du Syndicat Mixte

Entretien du Rosenmeer

Linéaire : 12 800 m

Réalisation : août, octobre à décembre



Travaux principaux :

- Recépage des saules vieillissants dans la traversée de Rosheim, broyage des branchages et mise à disposition des broyats aux propriétaires riverains
- Retrait des embâcles aux abords des ouvrages dans Rosheim, Griesheim-près-Molsheim et Innenheim
- Fauche et dégagement des végétaux dans les cunettes en béton à Rosheim
- Décapage des sédiments dans les cunettes en béton entre Rosenwiller et Rosheim
- Réfection ponctuelle d'un talus de berge par techniques végétales dans la rue des Vosges à Innenheim (Déclaration n°67-2018-00283)
- Fauche des roseaux à Rosheim et Innenheim dans les secteurs inondables proches des zones urbanisées



Saules vieillissants tombant progressivement dans le Rosenmeer à Rosheim



Fauche des roseaux pour limiter le risque d'inondation vers la rive gauche urbanisée à Innenheim



Le lit du cours d'eau jonché de matériaux et incisé par rapport au vignoble riverain



Export des déchets sortis du cours d'eau

Entretien dans les traversées d'agglomération

Linéaire : 29 310 m

Réalisation : mai à novembre

Entretien des berges (fauche, recépage léger) et dégagement du lit (décapage de sédiments et ramassage de déchets) :

- À Andlau, Barr, Boersch, Bourgheim, Hindisheim, Geispolsheim, Griesheim-près-Molsheim, Innenheim, Kertzfeld, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai, Reichsfeld, Rosheim, Stotzheim et Valff



Fauche des banquettes végétalisées du Muehlbach à Stotzheim



Décapage des sédiments en aval d'un pont sur l'Ehn à Obernai pour maintenir le gabarit hydraulique

Gestion des embâcles

Réalisation : toute l'année

Conservation des embâcles dans les zones faiblement diversifiées en habitats aquatiques

Tournée de surveillance des ouvrages après les épisodes pluvieux d'importance

Dégagement des pièges à embâcles de Barr, Nothalten, d'Obernai et de Reichsfeld, **et des vannages, buses et piles de pont**

Le recours à un engin de débardage est indispensable selon le volume des matériaux accumulés



Dégagement d'un pont lors des tournées de surveillance après les crues



Embâcle formé aux abords d'un pont sur l'Andlau à Zellwiller

Fauchage mécanique et manuel

Réalisation : en juin pour la prévention du risque inondation, puis en octobre et novembre sur l'ensemble des 18 km linéaire avec **faucheuses à bras articulé sur** :

- Le Dachsbach à Niedernai, la Kirneck, le Flussgraben et le Riedgraben à Valff
- L'Ehn à Krautergersheim, Meistratzheim et Blaesheim et son canal à Krautergersheim et Bischoffsheim
- Le fossé du Koenigsgraben à Meistratzheim
- Le Rosenmeer à Rosheim et Innenheim
- Le Ruthengraben à Innenheim et l'Altenbach à Blaesheim,

Fauche manuelle pour le dégagement des ouvrages et des jeunes plantations :

- sur l'Andlau à Bolsenheim, Fegersheim Hindisheim, Ichtratzheim, Lipsheim
- la Kirneck à Valff
- l'Ehn à Krautergersheim, Meistratzheim et Obernai
- le Rosenmeer à Innenheim
- la Scheer à Ichtratzheim et Limersheim



Fauche de la digue de l'Ehn à Geispolsheim



Fauche des abords des ouvrages sur l'Andlau en plaine

L'ANNÉE 2019 EN PHOTOS



Janvier : Installation d'épis et peignes en branchages dans l'Ehn à Niedernai



Février : Étêtage des vieux saules sur les bords de l'Ehn à Geispolsheim



Mars : Embâcle formé par des dépôts sauvages dans le petit cours d'eau du Pflinzgraben



Avril : Embâcle formé par une cuve de fermentation de choucroute dans l'Ehn à Krautergersheim, récupérée par son propriétaire



Mai : Entretien d'une grille pare-embâcle du Flussgraben, avec la Commune de Goxwiller



Juin : Sensibilisation des jeunes d'Epfig à l'état des petits cours d'eau du vignoble d'Alsace



Juillet : Chantier participatif dans l'Ehn, avec l'Aappma d'Obernai



Août : Crue éclair du Rosenmeer par suite d'un orage à Rosheim



Septembre : Vidange du pare-embâcle sur l'Ehn à Obernai



Octobre : Chantier participatif avec les élèves en CAP Agricole pour le bouturage de saules sur les massifs à renouées asiatiques



Novembre : Remblai d'une zone humide dans le champ d'inondation de la Schernetz à Epfig



Décembre : Entretien du Rosenmeer à Rosheim. Le broyat est mis à disposition des riverains

REVUE DE PRESSE

Mars

« Stammtisch : quel est l'état de nos cours d'eau ? » LIPSHEIM – **Dernières Nouvelles d'Alsace, 9 mars 2019 & Lipsemer Dorfbot : Lettre mensuelle de la municipalité de LIPSHEIM - Mars 2019**

Juin

« Mares à batraciens : sortie avec le Conseil Municipal des Enfants » WESTHOUSE – **S'Wescherblattel, Juin 2019**

« Journée citoyenne : biodiversité et nettoyage de la Kirneck » HEILIGENSTEIN – **Collège du Torrenberg, Juin 2019**

Juillet

« Deux ans après sa création, le méandre de l'Andlau est un succès » HINDISHEIM - **Dernières Nouvelles d'Alsace, 20 juillet 2019**

« Un dépotoir enlevé au Pflinzgraben » EPFIG - **Dernières Nouvelles d'Alsace, 25 juillet 2019**

Septembre

« Le Rosenmeer, canal historique » Secteur de Rosheim - **Dernières Nouvelles d'Alsace, 4 septembre 2019**

« La Scheer à Kertzfeld : droits et devoirs des riverains » KERTZFELD – **Bulletin municipal, Septembre 2019**

Novembre

« Une centaine de poissons retrouvés morts dans l'Ehn » OBERNAI - **Dernières Nouvelles d'Alsace, 13 novembre 2019**

Décembre

« Restauration de l'Andlau à Hindisheim : évolution du cours d'eau et sécheresse 2019 » COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN – **Bulletin d'Informations Communales d'Hindisheim, Décembre 2019**
